

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LUCIE CHIASSON	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 28 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	27 nov. 2020	
Commentaires : L'exploitante est tenue d'avoir son RCR valide dès que possible. Le RCR doit valide en tout temps.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	27 nov. 2020	
Commentaires : L'exploitante a présentement son RCR de échue. L'exploitante est tenue d'avoir un RCR valide dès que possible.			

Commentaires généraux
Ratio ok lors de mon inspection
Lors de ma visite, activité de coloriage.
Discuté avec l'éducatrice des normes de la santé publique durant la covid-19 (température, désinfection et formulaires). L'éducatrice est tenue de suivre les normes de la Phase de rétablissement de la covid-19 émis par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance du NB.(copie donné a l'exploitante)

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 octobre 2020

Date

original signé par

Le 28 octobre 2020

Lucie Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date